Operation Clean Water:
A Progress Report

September 2000

Ontario

Ministry of the
Environment

101-01246/

OPERATION CLEAN WATER: A PROGRESS REPORT

Introduction

This report is an update on the restoration of the municipal water system in the former Town of Walkerton and broader initiatives taken by the Ontario government to restore confidence in the province's drinking water.

Ontario enjoys one of the largest supplies of fresh water in the world. It is an abundant natural resource that we cannot take for granted. Never in our history has the Government of Ontario undertaken such a broad review of the province's drinking water supply.

As the regulator of public water systems in the province, Ontario is working with the owners and operators of waterworks to ensure the public's health and safety remains the top priority. The province is also aggressively developing new standards to protect our ground and surface water supply from pollution that may present a risk to the safety of our drinking water.

In August, the government launched Operation Clean Water which focuses province-wide efforts to improve water quality and delivery in the province. The objectives of Operation Clean Water are:

- tough, clear standards with the full force of the law;
- effective inspection and enforcement;
- tough penalties for non-compliance; and,
- strategic investments and efficient delivery practices.

Improving Ontario's Drinking Water

The tragic events in Walkerton raised concerns about the safety of water across the province.

The Ministry of Environment moved quickly to ensure other municipal water systems were not at risk by:

- announcing in June an inspection blitz of all municipal water treatment facilities. As of September 15, the Ministry had inspected 365 of the more than 620 water treatment plants on Ontario. Where inadequacies were detected, the owners and operators have been issued orders requiring corrective action. Results of these inspections are being made public on a regular basis. This blitz, which will be completed before the end of the year, is to ensure that all water treatment plants:
- meet provincial treatment standards for drinking water;
- adequately test their drinking water; and
- have qualified operators running the systems.

- conducting a review and update of all Certificates of Approval for water treatment operations; and,

- posting Adverse Water Quality Incident Reports on the ministry Web site. The reports have been posted since July and continue to be updated on a regular basis.

Large Waterworks

As part of Operation Clean Water, the Ministry of the Environment introduced the new Drinking Water Protection Regulation, creating strict and mandatory requirements for large waterworks in the province. Large waterworks are defined as those that:

- use more than 50,000 litres of water daily on any given day;
- have the capacity to supply 250,000 or more litres of water per day; or,
- serve six or more residences.

The new regulation, which came into effect August 26, ensures:

- regular and frequent sampling and testing of water;
- clear requirements for the immediate, person-to-person communication of potentially unsafe water quality to the Ministry of the Environment, the local Medical Officer of Health and the waterworks owner. The requirement must be met by laboratories and owners/operators of waterworks. The ministry is currently reviewing all adverse water quality reports to ensure all parties are meeting this requirement;
- all waterworks staff who test for operational parameters must receive 36 hours of training in addition to the 40 hours annually they had to receive before August 26;
- all waterworks staff who test for operational parameters must be licenced by the Ministry of the Environment;
- stringent treatment requirements for all drinking water;
- public quality reports on large waterworks are issued quarterly – first reports are due October 30th;
- micro-biological and chemical testing is conducted exclusively by accredited laboratories;
- public access to the records of all large water works; and,
- engineer's reports on municipal waterworks are submitted to the Ministry of the Environment – the first reports are due beginning this November.

A full package of information on the regulation was sent to municipalities across the province. The Ministry of the Environment held information sessions across the province in August to inform municipalities and other owners/operators of large waterworks of their obligations under the new regulation. The Ministry also provided information at the annual meeting of the Association of Municipalities of Ontario. After posting the regulation for public consultation, the ministry is currently reviewing comments.

Small Waterworks
Small waterworks supply water for services like campgrounds, retirement residences, schools, small restaurants, hotels, trailer parks and arenas usually in rural areas. There is a need to address the appropriate level of regulation for these systems.

The ministry has launched a consultation with the owners and users of small waterworks and a discussion paper has been released to guide the consultation process. Provincial ministries are informing stakeholders who may be affected by the consultation process, and encouraging them to offer input.

Private Wells
The Chief Medical Officer of Health of Ontario, Dr. Colin D'Cunha, has formed a Private Water Systems Committee. The committee has prepared a preliminary report which lists 12 recommendations. The two main goals of the committee are to identify the most effective method of ensuring prompt notification of water results to homeowners and to prepare and recommend an education plan designed to assist the homeowner in protecting the integrity of their private wells.

The Ministry of Health's Public Health Laboratories will also test samples brought into the laboratories by individuals who have their own wells. The ministry is also accommodating the ten-fold increase in water testing requests that occurred during the summer.

This past summer, four publications regarding water wells in Ontario were revised. The revised documents are: Protection of Water Quality in Drilled Wells, Protection of Water Quality in Bored and Dug Wells, Important Facts About Well Construction, and Installation of Well Pumps. The documents are located on the new water regulation link on the Ministry of the Environment's Web site, and through the ministry's Public Information Centre.

Ontario Public Sector
The Ministry of the Environment, in cooperation with other ministries, is conducting an exhaustive review of Ontario government and broader public sector facilities that are not connected to municipal water systems. It is a priority of the provincial government to move quickly to ensure the broader public sector is aware of its responsibilities for the provision of safe drinking water. This is particularly important since, historically, regulation in this area has been inconsistent and fragmented.

Schools
- Across Ontario, 486 schools draw some water from non-municipal systems.
- Information was provided on Operation Clean Water to directors of education in the province's school boards, as well as plant and facility managers. This included detailed information on the new drinking water regulation, a general question and answer document, a listing of key dates for compliance and a schedule of information sessions held across the province.

- Input is being sought from school boards on the small waterworks discussion paper issued by the Ministry of the Environment. All school boards have received a copy of the paper.
- Funding was provided for alternate water supplies for Walkerton schools.

Hospitals, Long Term Care Facilities, Social Services

- Of the province's 498 long-term facilities, 31 draw their water supply from wells.
- The Ministry of Health and Long Term Care continues to work with them to raise their awareness of the requirements of the new regulation and to provide information as they bring their facilities into compliance.
- Work is underway to identify day care centres, youth facilities and other government-supported facilities not connected to municipal water systems.
- An appropriate testing and treatment protocol for social service facilities is being determined.

Government Owned Property

- Work is underway to identify all government-owned sites, including provincial parks, not connected to municipal water treatment facilities.
- Appropriate treatment and testing protocols will be ensured.

Moving Forward -- Protecting and Managing Ontario's Water System

SWAT Team

On September 21, Environment Minister Dan Newman announced a major offensive against polluters, including the formation of a SWAT team and legislation introducing the toughest fines and longest jail terms in all of Canada for major environmental offences. The SWAT team will be a highly mobile compliance, inspection and enforcement unit. Its primary focus will be on finding companies or individuals that systematically or flagrantly defy the law by engaging in practices that damage public health and the environment.

SuperBuild/Ontario Small Town and Rural Initiative (OSTAR)

On August 10, Municipal Affairs and Housing Minister Tony Clement announced immediate infrastructure investments that focus on water safety, as well as a long-term water and sewer infrastructure investment and financing strategy. The minimum $240 million in provincial support is to help Ontario communities to comply fully and quickly with the new Drinking Water Protection Regulation. The government's investments will flow through the OSTAR initiative that was announced in the 2000 Ontario Budget. Moving toward full cost recovery for water and sewer treatment services will be a fundamental principle of the government's long-term strategy to ensure that future investment needs are met on a timely basis.

Task Force on Intensive Agricultural Operations in Rural Ontario Consultation
Consultations were held in January and February 2000 in response to ongoing concerns about the effects of intensive agricultural operations in rural Ontario. They were led by Dr. Doug Galt, Parliamentary Assistant to the Minister of the Agriculture, Food and Rural Affairs (OMAFRA) and Mr. Toby Barrett, Parliamentary Assistant to the Minister of the Environment. The objective was to develop options that meet both the productivity and environmental needs of the agriculture sector and rural residents. On July 10, Minister of Agriculture and Rural Affairs Ernie Hardeman released the report and his proposal to establish standards for agricultural operations. OMAFRA also announced they would do further consultation with key stakeholders during the summer on proposed new legislation.

Twenty-six rural water quality and quantity projects have been submitted under the four-year, $90 million Healthy Futures for Ontario Agriculture program. The government has committed $1 million toward five projects and will be approving more. The program encourages the agri-food industry to: enhance the safety and quality of Ontario food products, capitalize on marketing and exporting opportunities, improve rural water quality and make efficient use of rural water resources.

Biosolid Disposal and Land Application of Septage
The Ministry of the Environment is currently reviewing its requirements for land application of sewage biosolids, septage and pulp and paper sludge to ensure strict environmental standards are met. These are all currently regulated through Certificates of Approval from the Ministry.

Application for Review, under Environmental Bill of Rights (EBR)
In June an Application for Review, under Part IV of the EBR, to review the need for a safe drinking water act was received at the Ministry of the Environment's EBR Office (the identity of the applicants are protected under the EBR legislation). The ministry notified the applicants that it is reviewing the need for a safe drinking water act and a decision is expected by October 30.

Ground Water Monitoring and Strategy
During the next three years, the Ministry of the Environment will invest more than $6 million for the establishment of a new Provincial Groundwater Monitoring Network in partnership with Conservation Ontario, its member conservation authorities and some municipalities. The first monitoring stations will be in place this year, with more to follow. This network will provide more information for decision making on water takings, drought management, protection of groundwater quality, land use planning and related health and safety issues. Work in eight critical watersheds began this summer.

Improving Environmental Protection Efforts
On June 16, the government announced it had retained the services of Valerie Gibbons, a top public-sector management expert, to assist Environment Minister Dan Newman in improving his ministry's environmental protection efforts. Gibbons and her team are:

- identifying best environmental health and safety practices for the protection of water, land and air;
- applying their expertise to a wide range of ministry activities and functions; and,
- making recommendations to Minister Newman on the ministry's continuous improvement, and on the implementation of best practices.

Ontario Drinking Water Standards

Ensuring and improving the quality of drinking water is one of this government's top priorities and we are committed to ensuring that our Ontario Drinking Water Standards incorporate and reflect the latest scientific information. Following a careful and thorough scientific review, the Ministry of the Environment is reaffirming the Ontario Drinking Water Standard for fluoride and lowering the recommended level of fluoride in drinking water where fluoridation is practiced. This change was posted September 20.

In addition, the ministry has adopted the federal government's guideline for radionuclides. This strengthens current standards for four existing radionuclides, and establishes limits for 73 additional radionuclides. The ministry is also proposing to adopt the Canadian Drinking Water Guideline for bromate as an Ontario Drinking Water Standard.

Drinking Water Surveillance Program

On September 20, the Ministry of the Environment released the 1998 and 1999 results of the Drinking Water Surveillance Program. More than 99.9 per cent of the samples analyzed met health-related objectives. This is a voluntary monitoring program carried out by the ministry and participating municipalities to provide information on the quality of municipal drinking water. The data provided by the program support standard setting and provide an early warning system of emerging problems. The program augments the routine monitoring of drinking water that municipalities carry out on a daily basis. This program will change, and information will be more current as the ministry begins receiving quarterly reports on large waterworks beginning October 30.

Walkerton Update

The government's commitment is to ensure the return of safe drinking water to the people of Walkerton and to provide the necessary support to the community until the system is declared safe.

From the beginning, the province provided prompt and effective emergency support in Walkerton. Specifically, the province:

- provided additional physicians, emergency medical care and air transportation;
- supplied an onsite mental health team with on-call services;
- provided additional children's mental health services in recognition of the trauma faced by the people of Walkerton, particularly the young;
- offered staff assistance 24-hours a day;
- ran radio ads and published a fact sheet on E. coli to provide residents of the region with factual information to ease their concerns;

- gave advice in the investigation and management of the outbreak and established contacts to clinical expertise and regional health services; and
- provided laboratory testing of specimens and expanded laboratory testing services on a temporary basis to respond to the increased demand for water tests;
- established a Ministry of the Environment field office to co-ordinate the restoration of the drinking water supply;
- provided assistance, through the Ministry of Community and Social Services (MCSS) to the local Critical Stress Management group in counseling families that experienced a death in the family as a result of water contamination; and,
- also, through MCSS, provided child care for families affected by the crisis.

As the government moved from addressing the immediate crisis, we began to put in place the services and facilities to help residents cope while the water system was being restored.

Among the actions taken by the province to ease the burden on the residents of Walkerton were:

- the establishment of the Ontario Support Centre to help meet the short-term needs of Walkerton residents. The Centre's work will continue to be critical in supporting the community until the drinking water system is restored. Its primary responsibilities are:
- managing the Brockton Response Centre – originally managed by the municipality;
- emergency relief for local businesses for all direct water related expenses and overhead costs;
- providing assistance to individuals for out-of-pocket expenses and lost wages;
- working jointly to ensure adequate bottled water supply for the people of Walkerton;
- supporting public information sessions and groups;
- providing support and information to local government officials;
- acting as a liaison with municipality and other government ministries and agencies; and,
- providing long-term recovery assistance to businesses through the Ministry of Economic Development and Trade.

- The provision, through the Ministry of the Attorney General, of a comprehensive package of compensation to individuals, including:
  - pain and suffering;
  - lost income;
  - health care costs not covered by OHIP; and,
  - loss of the care, companionship and guidance of a family member.
- The plan will provide the same compensation that an applicant would receive through a successful lawsuit without waiting for the courts to determine who is at fault. An applicant who accepts a compensation offer will immediately receive 100 percent of the compensation offered; no one will deduct commission from the settlement.

- Impartial professional evaluators independent of the government will assess all claims using the same principles as a court. If the claimant is not satisfied with the amount offered, a neutral mediator will be available to help find a solution.
- Applicants who remain unsatisfied can take their claims to independent, binding arbitration before a respected retired judge.
- Applicants are encouraged to obtain legal advice from the lawyer of their choice, who will be paid by the government for the consultation. A roster of lawyers to advise applicants has been established with the assistance of the county law association.
- An applicant who is dissatisfied with the compensation offered can leave the plan at any time prior to arbitration. The plan is risk-free and does not limit the applicant's options in any way.

- Through the Ministry of Finance and the Ministry of Municipal Affairs and Housing, provision of significant financial relief to the Municipality of Brockton, including:
- an interest-free loan of $1.6 million for legal and technical services to aid the municipality in restoring safe drinking water;
- an interest-free loan of $1.8 million to finance municipal operations and allow the municipality to postpone property tax installments;
- an interest-free loan of $1.8 million to allow the deferral of Brockton's payments to school boards;
- the suspension of monthly payments by Brockton to the Province related to Local Services Realignment;
- guaranteed that the municipality will not incur additional cost for policing services due to the events in Walkerton;
- the advancement of 2nd, 3rd, and 4th quarter Community Reinvestment Fund payments of $1.35 million in one lump sum payment; and,
- the suspension of payment deadlines for businesses for retail sales tax, corporate tax and employer health tax.

- Support from the Ministry of Education to guarantee that students in the community finished their school year last June, and that schools reopened on time for the 2000/2001 school year. Support included:
- payments to school boards on behalf of Brockton to be repaid at a later date;
- $300,000 for additional ground transportation and other requirements to allow children in Walkerton schools to continue classes at schools outside of the affected area; and,
- $595,700 for the installation of an alternate water supply in Walkerton schools in time for return to classes in September.

The Ontario government has already flowed more than $6 million to provide assistance to Walkerton. Final cost estimates are not known, but the province is expecting to provide significant additional financial support.

In addition to efforts to provide relief and compensation to the community, significant progress was made on restoring the water system. The restoration of the water system

has faced significant challenges due to concerns about the security of municipal wells from ground water contamination and the age and condition of the distribution system in Walkerton.

Overseeing the recovery effort is the Ministry of Environment, whose primary goal is the restoration of safe drinking water to the community. The ministry has also:

- directed the municipality to retain the services of a qualified operating authority to oversee the recovery of the system. The local Public Utilities Commission contracted with the Ontario Clean Water Agency, which is responsible for managing the recovery efforts;
- ordered house-to-house disinfection, and the swabbing, disinfecting and testing of the distribution system in Walkerton;
- with the Ontario Clean Water Agency, sampled every house and building in the community as part of the confirmation program to ensure the efficacy of the house-to-house flushing program;
- ordered repairs and maintenance to the chlorination system and instrumentation;
- directed the replacement of 4.6 kilometers of water mains in Walkerton. The pipe replacement is complete and work on the service connections is continuing;
- issued orders to cease using Well 5 and ordered a hydrogeological study in the areas surrounding wells providing water to the community;
- continues to oversee the Ontario Clean Water Agency's installation of an interim filtration system for the community's water system to be in place by October 30;
- continues to provide an alternate supply of water to local long-term care facilities, the hospital and jail, with water trucked in daily from Hanover, Ontario; and
- continues to work with the municipality on longer-term supply options to ensure a safe and secure water supply for the community.

In addition to its role in providing emergency relief assistance to people infected with E.coli, and helping area hospitals and physicians, the Ministry of Health and Long Term Care has an ongoing role in helping understand and manage the health implications of the events in Walkerton. The ministry is:

- providing continued support to the Bruce Grey Medical Officer of Health through the Chief Medical Officer of Health; and
- making funds available to study the long-term effects of bacterial infections.

The O'Connor Inquiry into Walkerton and Related Events

The inquiry was called by the government in May. On June 9, Mr. Justice Dennis O'Connor was appointed to head the inquiry, which is in two stages. The first will examine the specific events as they relate to the events in Walkerton, while the second stage will examine and provide recommendations on the safety of Ontario's water system.

Mr. Justice O'Connor has held community meetings in Walkerton, held hearings on standing, and determined who has standing at the inquiry.

Public hearings are scheduled to begin October 16.

Conclusion

The activities of the past several months have been focused on supporting the people of Walkerton and ensuring the return of a clean, safe, reliable supply of drinking water. That has been accomplished through a coordinated, cross-government effort in cooperation with a variety of agencies, including the local municipality, the local Medical Officer of Health, volunteers, corporate donors and the Ontario Clean Water Agency, to name just a few.

The Government of Ontario salutes the people of Walkerton for their courage in meeting this difficult situation and continuing to show strength and community spirit in the face of such adversity.

That same approach has guided efforts to ensure that, everywhere in Ontario, people can have confidence that their drinking water is clean and safe. Already, a great deal of work has been done in a very short period of time. More work is clearly required and the government is doing that work to ensure that from the source to the tap, Ontario residents are able to enjoy a water supply that is second to none.

Opération eau propre : rapport d'étape

septembre 2000

Ontario

Ministère de l'Environnement

OPÉRATION EAU PROPRE : RAPPORT D'ÉTAPE

Introduction

Le présent rapport fait le point sur les travaux effectués à ce jour pour remettre en état le réseau de distribution d'eau de Walkerton. Il résume aussi les mesures que le gouvernement de l'Ontario a prises pour que la population reprenne confiance en l'eau potable de la province.

L'Ontario jouit d'une des plus prodigieuses ressources en eau douce du monde. L'eau est une ressource naturelle que l'on ne peut pas exploiter sans réfléchir. Jamais auparavant le gouvernement ontarien n'a entrepris un si vaste examen des ressources en eau potable de la province.

Étant investi du pouvoir réglementaire relativement aux services publics de distribution d'eau, le gouvernement collabore avec les propriétaires et les exploitants d'ouvrages d'eau pour que la protection de la population demeure au haut de l'échelle des priorités. Le gouvernement élabore énergiquement de nouvelles normes pour protéger les eaux souterraines et les eaux de surface contre toute forme de pollution qui pourrait rendre l'eau dangereuse à boire.

Le gouvernement a lancé l'Opération eau propre en août. L'Opération vise à améliorer la qualité de l'eau et les services de distribution d'eau, partout en Ontario. En voici les quatre objectifs :

- adopter des normes rigoureuses et explicites, ayant force de loi;
- inspecter les installations d'eau et faire rigoureusement observer les règlements;
- imposer des sanctions sévères aux personnes qui n'observent pas les règlements;
- faire des immobilisations stratégiques de capitaux et garantir l'efficacité des modes de prestation des services.

Pour améliorer la qualité de l'eau potable en Ontario

Les événements tragiques observés à Walkerton ont éveillé des craintes au sujet de la salubrité de l'eau potable en Ontario.

Le ministère de l'Environnement est intervenu rapidement pour prévenir les risques ailleurs en Ontario.

- Il a annoncé, en juin, qu'il inspecterait toutes les stations municipales de traitement de l'eau de la province. Au 15 septembre, le ministère avait inspecté 365 des 620 stations de l'Ontario. Quand il y avait dérogation, il a remis au propriétaire et à l'exploitant un arrêté les ordonnant de prendre des mesures correctrices. Le ministère publie régulièrement le compte rendu des inspections. Par cette opération éclair, qui sera

achevée avant la fin de l'année, le ministère veut garantir que les stations de traitement de l'eau :

- observent les normes provinciales relatives au traitement de l'eau potable;
- analysent comme il faut leur eau traitée;
- confient l'exploitation de leurs installations à des personnes compétentes.

- Le ministère a réexaminé et actualisé tous les certificats d'autorisation délivrés à des stations de traitement de l'eau.

- Il fait paraître à son site Web des rapports de constatation d'eau insalubre. Les rapports paraissent depuis juillet et sont mis à jour à intervalles réguliers.

Grandes stations de traitement de l'eau

Conformément à l'Opération eau propre, le ministère de l'Environnement a adopté le règlement sur la protection de l'eau potable, qui impose des prescriptions très strictes aux grandes stations de traitement de l'eau de la province. Les stations visées sont celles :

- qui traitent régulièrement plus de 50 000 litres d'eau par jour;
- qui peuvent distribuer au moins 250 000 litres d'eau par jour;
- qui distribuent de l'eau à au moins six logements.

Le nouveau règlement est entré en vigueur le 26 août. Il rend exécutoires des normes de traitement de l'eau très strictes. En voici quelques dispositions, prescrites pour garantir la salubrité de l'eau distribuée à la population :

- Le règlement oblige les stations à analyser fréquemment leur eau.
- Il établit des prescriptions explicites en ce qui concerne la façon de signaler des risques associés à l'eau potable au ministère de l'Environnement, au médecin hygiéniste local et au propriétaire de la station de traitement de l'eau. Les renseignements doivent être communiqués de personne à personne. Les prescriptions doivent être observées par les laboratoires et le propriétaire-exploitant des stations. Pour être certain que les laboratoires et les propriétaires-exploitants observent les prescriptions, le ministère reçoit actuellement tous les rapports de constatation d'eau insalubre.
- Les personnes chargées d'assurer le bon fonctionnement des stations de traitement doivent avoir obtenu une formation de 36 heures, en plus de la formation annuelle de 40 heures qu'elles devaient obtenir avant le 26 août.
- Les personnes chargées d'assurer le bon fonctionnement des stations de traitement doivent être titulaires d'un certificat délivré par le ministère de l'Environnement.
- L'eau potable doit subir un traitement satisfaisant à des normes très strictes.
- Les grandes stations doivent publier un rapport trimestriel sur la qualité de l'eau qu'elles distribuent à la population. Le premier rapport doit paraître au plus tard le 30 octobre.

- Seuls les laboratoires autorisés par le ministère ont le droit d'analyser des échantillons d'eau relativement à leur composition chimique et à la présence possible d'agents microbiologiques.
- Le public a le droit de voir les rapports que publient les grandes stations de traitement de l'eau.
- Les stations municipales doivent remettre au ministère un rapport rédigé par un ingénieur. Le premier rapport doit lui être remis à compter de novembre.

Le ministère a remis aux municipalités un dossier très complet sur le règlement. Il a organisé, en août, des réunions publiques un peu partout en Ontario, pour expliquer le règlement aux municipalités et aux autres propriétaires-exploitants de grandes stations de traitement de l'eau. Le ministère a également communiqué des renseignements au sujet du règlement à l'occasion de la réunion annuelle de l'Association des municipalités de l'Ontario. Il a fait paraître le règlement au registre environnemental et examine maintenant les points de vue que lui a communiqués la population.

Petites stations de traitement de l'eau

Les petites stations fournissent de l'eau à des terrains de camping, à des maisons de retraite, à des écoles, à des petits restaurants, à des hôtels, à des parcs de maisons mobiles et à des arénas, habituellement situés dans des zones rurales. Il est nécessaire de déterminer la rigueur des normes que doivent observer les petites stations.

Le ministère consulte actuellement les propriétaires et les usagers des petites stations. Il a rédigé un document de travail pour guider les discussions. Les ministères provinciaux sont en train d'informer les organismes et les particuliers qui pourraient avoir un intérêt eu égard à la consultation. Ils les encouragent à communiquer leurs points de vue.

Puits privés

Le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, le D[r] Colin D'Cunha, a mis sur pied un comité relatif aux ouvrages d'eau privés. Le comité a rédigé un rapport préliminaire renfermant 12 recommandations. Il a deux grands objectifs : relever les méthodes les plus efficaces de communiquer promptement aux propriétaires les résultats des analyses d'eau; rédiger un plan pour aider les propriétaires à prévenir la pollution de leur puits privé, et en recommander l'observation.

Les laboratoires de santé publique du ministère de la Santé analyseront les échantillons d'eau que leur apporteront des particuliers qui ont leur propre puits. Le ministère a répondu à l'accroissement du nombre des demandes d'analyse -- multiplié par dix cet été.

Le ministère de l'Environnement a révisé, pendant l'été, quatre brochures au sujet des puits en Ontario : *Préservation de la qualité de l'eau dans les puits forés à la sondeuse*, *Préservation de la qualité de l'eau dans les puits forés à la tarière et dans les puits ordinaires*, *Renseignements importants sur la construction de puits en Ontario* et *L'Installation des pompes de puits*. On peut les obtenir au site Web du ministère, à l'adresse www.ene.gov.on.ca/cons/index-fr.htm#, et au Centre d'information du ministère.

Secteur public de l'Ontario

Le ministère de l'Environnement entreprend actuellement, avec la collaboration d'autres ministères, un examen détaillé des installations du gouvernement et du secteur parapublic qui ont leur propre source d'approvisionnement en eau. Le gouvernement juge extrêmement important d'intervenir rapidement pour que le secteur parapublic connaisse parfaitement bien ses obligations relativement à la salubrité de l'eau potable qu'il fournit. Cela est particulièrement important, car le règlement dans ce domaine n'était jusqu'à maintenant pas précis.

Ministère de l'Éducation

- Le ministère a relevé 486 écoles qui n'obtiennent pas leur eau d'une station municipale.
- Il a remis des renseignements au sujet de l'Opération eau propre aux directeurs de l'éducation des conseils scolaires, de même qu'aux chefs de l'exploitation des ouvrages d'eau. Le dossier comprenait des renseignements détaillés sur le nouveau règlement, un document « questions-réponses », une liste des délais établis pour observer les prescriptions du règlement et le calendrier des réunions d'information qui ont eu lieu aux quatre coins de l'Ontario.
- Il a remis aux conseils scolaires le document de consultation au sujet des petits ouvrages d'eau et leur a demandé de lui communiquer leurs points de vue.
- Il a payé l'approvisionnement en eau des écoles de Walkerton.

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

- Le ministère a établi que 31 des 498 établissements de soins de longue durée de la province obtiennent leur eau d'un puits.
- Le ministère continue de sensibiliser les établissements de soins de longue durée aux exigences du nouveau règlement et de leur fournir des renseignements pour les aider à s'y conformer.
- Le ministère détermine actuellement quels sont les centres de jour, les établissements pour les jeunes et les autres établissements gouvernementaux qui n'obtiennent pas leur eau d'un réseau principal.
- Le ministère élabore une marche à suivre pour les établissements de services sociaux en ce qui concerne les analyses et le traitement de l'eau potable.

Propriétés du gouvernement

- Le gouvernement est en train de relever toutes les propriétés lui appartenant, y compris les parcs provinciaux, qui ne sont pas reliées à une station municipale de traitement de l'eau.
- Le gouvernement élaborera une marche à suivre en ce qui concerne les analyses et le traitement de l'eau.

Des progrès continuels pour protéger et gérer les réseaux de distribution d'eau de l'Ontario

Équipe d'intervention spéciale
Le ministre de l'Environnement, M. Dan Newman, a annoncé le 21 septembre que le ministère mènera une grande offensive contre les pollueurs. Entre autres, il mettra sur pied une équipe tactique et déposera un projet de loi prévoyant les amendes et les peines de prison les plus sévères du pays contre quiconque commet une infraction grave. L'équipe tactique, qui sera très mobile, aura pour mission principale de repérer les entreprises et les particuliers qui enfreignent la loi systématiquement ou de façon flagrante et, de ce fait, dégradent l'environnement et menacent la santé de la population.

SuperCroissance et Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario (DCPLO)
Le ministre des Affaires municipales et du Logement, M. Tony Clement, a annoncé, le 10 août, que son ministère débloquerait tout de suite des fonds pour aider les collectivités à fournir de l'eau salubre. Il a aussi annoncé un plan d'investissement dans l'infrastructure d'eau et d'égout et un plan de financement. Le gouvernement provincial a déjà budgétisé au moins 240 millions de dollars pour aider les collectivités à observer rapidement chacune des prescriptions du règlement sur la protection de l'eau potable. Les fonds publics seront affectés au moyen du programme DCPLO que le gouvernement a annoncé dans son budget 2000. Le recouvrement de tous les coûts associés aux services d'eau et d'égout est un principe fondamental du plan que le gouvernement adoptera pour qu'il soit possible de satisfaire promptement aux besoins d'investissement.

Groupe de travail sur les exploitations agricoles intensives en milieu rural ontarien
Le Groupe de travail a mené une consultation, en janvier et en février 2000, au sujet des craintes associées aux effets de l'agriculture intensive en Ontario. Les réunions de consultation ont été présidées par M. Doug Galt, adjoint parlementaire du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, et par M. Toby Barrett, adjoint parlementaire du ministre de l'Environnement. Elles visaient à trouver des solutions qui concorderaient avec les besoins du secteur agricole et des populations rurales, et protégeraient l'environnement. Le ministre de l'Agriculture et des Affaires rurales, M. Ernie Hardeman, a publié, le 10 juillet, le rapport du Groupe de travail et ses propositions en ce qui concerne les normes que devraient observer les exploitations agricoles. Le ministère a en outre annoncé qu'il consulterait de nouveau les intéressés, pendant l'été, au sujet d'un nouveau projet de loi.

À ce jour, 26 projets relatifs à la qualité et à la quantité de l'eau en milieu rural ont été proposés dans le cadre du programme « Un avenir prometteur pour l'agriculture en Ontario », programme de quatre ans doté d'un budget de 90 millions de dollars. Le gouvernement a affecté un million de dollars à cinq projets, et en approuvera d'autres encore. Le programme encourage le secteur agro-alimentaire à accroître la qualité et la salubrité des produits alimentaires de l'Ontario, à tirer profit des possibilités qui existent en fait de commercialisation et d'exportation, à améliorer la qualité de l'eau en milieu rural et, enfin, à exploiter judicieusement les ressources en eau des zones rurales.

Élimination du lisier et épandage de boues d'égout
Le ministère de l'Environnement est en train de revoir ses prescriptions en ce qui concerne l'épandage du lisier, des boues d'égout et des boues des usines de pâtes et papiers. Il régit cet épandage au moyen de certificats d'autorisation prescrivant des normes de protection de l'environnement.

Demande d'examen présentée conformément à la *Charte des droits environnementaux*
Le commissaire à l'environnement a reçu, en juin, conformément à la partie IV de la *Charte des droits environnementaux*, une demande pour que le ministère de l'Environnement détermine s'il est nécessaire de promulguer une loi garantissant la salubrité de l'eau potable (la *Charte* n'autorise pas le ministère à divulguer le nom des personnes qui ont présenté la demande). Le ministère a informé les demandeurs qu'il rendrait sa décision au plus tard le 30 octobre.

Surveillance des eaux souterraines
Au cours des trois prochaines années, le ministère de l'Environnement investira plus de six millions de dollars pour créer un réseau provincial de surveillance des eaux souterraines, avec la collaboration de certaines municipalités et de l'organisme Conservation Ontario, et des offices de protection de la nature qui y sont affiliés. Les premiers postes de surveillance seront mis sur pied cette année. Le réseau permettra de recueillir des données qui aideront le ministère et ses collaborateurs à prendre de bonnes décisions au sujet des prélèvements d'eau, de la gestion des sécheresses, de la protection des eaux souterraines, de l'aménagement du territoire et de toutes sortes de questions connexes associées à la santé de la population. Des travaux d'une importance critique ont commencé cet été relativement à huit bassins hydrographiques.

Mieux protéger l'environnement
Le gouvernement a annoncé, le 16 juin, qu'il avait retenu les services de Valerie Gibbons, une éminente gestionnaire du secteur public, pour aider le ministre de l'Environnement, Dan Newman, à perfectionner les mesures antipollution du ministère.

- M^{me} Gibbons et son équipe emploient leur savoir-faire à relever les meilleures façons de protéger les eaux, les sols et l'air.
- Elles examinent un large éventail de tâches que remplit le ministère.
- Elles font des recommandations au ministre pour que le ministère améliore continuellement ses activités et adopte les meilleures pratiques de gestion de l'environnement.

Normes ontariennes relatives à la qualité de l'eau potable
Garantir la qualité de l'eau potable est l'une des priorités absolues du gouvernement. C'est pourquoi il veut que ses normes de qualité de l'eau potable soient représentatives des données scientifiques les plus récentes. Après un examen consciencieux des données scientifiques, le ministère de l'Environnement a confirmé la pertinence de la norme relative à la teneur en fluorure de l'eau potable et abaissé la concentration maximale

admissible de cette substance dans l'eau subissant un traitement au fluorure. Il a fait paraître un avis à cet effet au registre environnemental le 20 septembre.

Le ministère a adopté les lignes directrices du gouvernement fédéral en ce qui concerne la teneur en radionucléides de l'eau potable. Il a ainsi renforcé les normes relatives à quatre radionucléides et établi des limites concernant 73 radionucléides. Le ministère a aussi proposé d'adopter, comme norme provinciale, les lignes directrices fédérales se rapportant à la teneur en bromate de l'eau potable.

Programme de surveillance de l'eau potable
Le ministère de l'Environnement a annoncé, le 20 septembre dernier, les résultats (1998 et 1999) du programme de surveillance de l'eau potable : plus de 99,9 % des échantillons analysés étaient conformes aux objectifs liés à la santé. Il s'agit d'un programme auquel des municipalités participent volontairement et qui exige un contrôle quotidien accru de l'eau potable. Les données aident le ministère à élaborer des normes, à déterminer le degré d'efficacité des méthodes de traitement et à déceler rapidement les problèmes de qualité de l'eau. Le programme subira des changements, et les données seront actualisées quand le ministère commencera à recevoir, à compter du 30 octobre, les rapports trimestriels des grandes stations de traitement de l'eau.

Mise à jour sur la situation à Walkerton
Le gouvernement s'est engagé à rétablir des réserves d'eau potable à Walkerton et à fournir à la collectivité l'appui nécessaire jusqu'à ce que le système de distribution d'eau soit déclaré complètement fiable.

Depuis le début, la province a fourni à Walkerton les secours d'urgence qui étaient nécessaires d'une manière rapide et efficace. La province a fait ce qui suit :

- Dépêché des médecins supplémentaires, dispensé des soins médicaux d'urgence et fourni des transports aériens;
- Ouvert un service d'appel destiné à l'aide psychologique;
- Mis à la disposition des enfants de la collectivité un service supplémentaire de psychologues, reconnaissant le traumatisme de la population de Walkerton, notamment chez les enfants;
- Fourni un service d'aide ouvert jour et nuit;
- Fait diffuser des annonces à la radio et remis à la population des feuilles d'information sur la bactérie *E. coli* pour que les habitants de la région disposent de renseignements précis et concrets, et soient rassurés;
- Donné des conseils dans le cadre de l'enquête sur les causes de l'infection et la gestion de l'épidémie. Il a établi des contacts avec des experts médicaux et des services de santé régionaux;
- Fait analyser des échantillons d'eau en laboratoire et élargi temporairement les services d'analyse pour répondre à la demande accrue;
- Ouvert un bureau local du ministère de l'Environnement pour coordonner les efforts de rétablissement des réserves d'eau potable;

- Fourni de l'aide, par l'intermédiaire du ministère des Services sociaux et communautaires, à l'équipe locale de gestion du stress auprès des familles ayant perdu un être cher à cause de la contamination de l'eau;
- De plus, le ministère des Services sociaux et communautaires a offert des services de garderie aux familles touchées par la crise.

Tout en répondant aux besoins immédiats, le gouvernement a commencé à mettre en place les services et les installations nécessaires pour fournir de l'eau à la population de Walkerton en attendant que le réseau de distribution soit remis en état.

Les efforts que la province a déployés à cet égard sont les suivants :

- La mise sur pied d'un centre de soutien de l'Ontario visant à répondre aux besoins à court terme des habitants de Walkerton. Le centre continuera son travail auprès de la collectivité jusqu'à ce que le réseau de distribution d'eau soit à nouveau disponible. Les responsabilités principales du centre sont les suivantes :
- Gérer le centre de secours de Brockton – qui était géré d'abord par la municipalité;
- Fournir un soutien financier d'urgence aux entreprises locales en ce qui touche les dépenses liées directement à l'eau et les frais généraux;
- Aider les particuliers au niveau des frais et des salaires perdus;
- S'assurer que les habitants de Walkerton ont suffisamment de bouteilles d'eau;
- Appuyer les séances et les groupes d'information publique;
- Fournir de l'appui et des renseignements aux représentants du gouvernement au niveau local;
- Assurer la liaison entre la municipalité et les agences et ministères gouvernementaux;
- Donner, par le biais du ministère du Développement économique et du Commerce, de l'aide destinée à faciliter le rétablissement à long terme des entreprises et des commerces.

- La mise en œuvre, par le biais du ministère du Procureur général, d'un ensemble de mesures visant à dédommager la population de Walkerton pour :
  - les souffrances et douleurs;
  - les revenus perdus;
  - les soins de santé non pris en charge par l'assurance-maladie de l'Ontario;
  - la perte des soins, des conseils et de la compagnie d'un membre de la famille.
- Le plan vise à fournir le même dédommagement que recevrait un requérant ayant abouti dans sa poursuite, sans avoir à attendre la décision du tribunal sur les torts. Un requérant qui accepte une offre de dédommagement recevra immédiatement 100 % du montant de dédommagement prévu; aucune commission ne sera retirée du montant du règlement.
- Des évaluateurs professionnels impartiaux du gouvernement évalueront les demandes de dédommagement en respectant les mêmes principes qu'un tribunal. Si le requérant n'est pas satisfait du montant offert, un médiateur aidera les parties à trouver une solution.

- Les requérants qui ne sont toujours pas satisfaits peuvent présenter leur demande de dédommagement à un juge en retraite respecté pour un arbitrage indépendant et exécutoire.
- Les requérants sont invités à obtenir des conseils juridiques d'un avocat de leur choix. La consultation sera réglée par le gouvernement. Une liste d'avocats a été dressée avec l'aide de l'association juridique du comté.
- Le requérant qui n'est pas satisfait du montant de dédommagement offert peut quitter le plan à tout moment avant l'arbitrage. Le plan ne présente aucun risque et ne limite en aucune façon les actions du requérant.

- Le versement, par le biais du ministère des Finances et du ministère des Affaires municipales et du Logement, d'une somme importante visant à dédommager la municipalité de Brockton, c'est-à-dire :
- Un prêt exempté d'intérêts de 1,8 million de dollars pour financer les opérations municipales et permettre à la municipalité de reporter les versements d'impôts fonciers;
- Un prêt sans intérêts de 1,8 million de dollars permettant à Brockton de reporter les paiements aux conseils scolaires;
- La suspension des paiements mensuels que Brockton verse à la province relativement au remaniement des services locaux;
- La garantie que la municipalité n'aura pas de frais supplémentaires relativement aux services de police à cause de la situation à Walkerton;
- Le paiement anticipé en une somme globale de 1,35 million de dollars des 2^{e}, 3^{e} et 4^{e} versements trimestriels du Fonds de réinvestissement communautaire;
- La suspension des dates de remise de la taxe de vente au détail, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de l'impôt-santé des employeurs touchant les entreprises.

- L'appui financier du ministère de l'Éducation pour permettre aux élèves de la collectivité de terminer l'année scolaire 1999-2000, et garantir l'ouverture des écoles en septembre 2000. L'appui comprenait ce qui suit :
- Des paiements aux conseils scolaires au nom de la municipalité de Brockton à rembourser plus tard;
- Un versement de 300 000 $ pour les frais de transport des élèves et d'autres frais destinés à permettre aux élèves des écoles de Walkerton de poursuivre les cours dans des écoles se trouvant à l'extérieur de la région touchée;
- Un versement de 595 700 $ pour l'installation, pour la rentrée des classes en septembre, d'un système d'approvisionnement en eau dans les écoles de Walkerton.

Le gouvernement de l'Ontario a déjà versé plus de 6 millions de dollars pour aider la population de Walkerton. Le coût final n'a pas été déterminé, mais la province prévoit de fournir encore un appui financier substantiel.

En plus des efforts qui ont été déployés pour venir en aide à la collectivité et pour la dédommager, des progrès ont été réalisés au chapitre de la remise en état du système de distribution d'eau. Étant donné les préoccupations concernant la contamination des eaux

souterraines dans les puits municipaux et l'âge ainsi que l'état du réseau de distribution d'eau de Walkerton, cette remise en état a posé des défis de taille.

Le ministère de l'Environnement supervise la remise en état, avec comme but principal de fournir à la population des réserves fiable d'eau potable. Le ministère a également fait ce qui suit :

- Demandé à la municipalité de retenir les services d'un organisme qualifié pour surveiller la remise en état du système. La Commission des services publiques à l'échelle locale a passé un contrat avec l'Agence ontarienne des eaux, qui est chargée de gérer la remise en état;
- Ordonné que tous les bâtiments de Walkerton soient désinfectés, que le réseau de distribution soit nettoyé et désinfecté et que l'eau du réseau soit analysée;
- Contrôlé, avec la collaboration de l'Agence ontarienne des eaux, chaque logement, commerce et entreprise, de la localité pour vérifier l'efficacité du programme de décontamination individuelle;
- Ordonné la réparation et l'entretien du système et du matériel de chloration;
- Demandé le remplacement de conduites d'eau sur une distance de 4,6 kilomètres à Walkerton. Les travaux de remplacement sont terminés, tandis que se poursuivent les travaux de branchement;
- Ordonné de ne plus utiliser le puits 5 et demandé une étude hydrogéologique dans les zones aux alentours des puits qui alimentent en eau la collectivité;
- Le ministère continue de superviser l'installation, par l'Agence ontarienne des eaux, d'un système provisoire de filtration dans le réseau d'eau de la collectivité d'ici le 30 octobre;
- Le ministère continue d'approvisionner en eau, par camion en provenance de Hanover, en Ontario, les établissements de soins de longue durée, l'hôpital et la prison de la collectivité;
- Le ministère continue d'examiner avec la municipalité les possibilités d'approvisionnement en eau à plus long terme pour que la collectivité dispose d'une réserve d'eau fiable.

En plus de fournir des secours d'urgence aux personnes contaminées par la bactérie *E. coli* et d'aider les hôpitaux et les médecins, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée doit faire comprendre et gérer les répercussions en matière de santé que représentent les événements de Walkerton. Le ministère :

- Fournit un appui permanent au médecin hygiéniste de Bruce Grey par l'intermédiaire du médecin hygiéniste en chef;
- Verse des fonds pour permettre d'étudier les répercussions à long terme des infections bactériennes.

L'enquête du juge O'Connor sur la situation de Walkerton et les événements connexes

Le gouvernement a demandé cette enquête en mai dernier. Le juge Dennis O'Connor a été chargé de l'enquête le 9 juillet. L'enquête comporte deux étapes. La première étape

examinera les événements relatifs à la situation de Walkerton, tandis que la deuxième se penchera sur les réseaux de distribution d'eau en Ontario et dressera une liste de recommandations en matière de sécurité.

Le juge O'Connor a organisé des réunions publiques à Walkerton, tenu des audiences sur la comparution et déterminé qui aura le droit de comparaître.

Les audiences publiques devraient commencer le 16 octobre prochain.

Conclusion

Les activités des derniers mois ont consisté essentiellement à fournir de l'aide à la population de Walkerton et à veiller que celle-ci dispose d'un approvisionnement d'eau propre et fiable. Ces objectifs ont été atteints grâce aux efforts coordonnés de plusieurs ministères, en collaboration avec divers organismes et personnes, notamment la municipalité locale, le médecin hygiéniste, les bénévoles, les sociétés donatrices et l'Agence ontarienne des eaux.

Le gouvernement de l'Ontario loue le courage, la force et la solidarité de la population de Walkerton.

Nous avons employé la même approche pour que, partout en Ontario, le public ait entièrement confiance en l'eau potable. Beaucoup a été accompli en très peu de temps, mais il reste encore à faire. Le gouvernement n'aura de cesse que les résidents et résidentes de l'Ontario disposent, de la source au robinet, d'une eau d'excellente qualité.